

Code de vie

CARREFOUR
DES FEMMES
D'ANJOU

Le code de vie du Carrefour des femmes d'Anjou est un guide de références qui vise à énumérer les comportements, attitudes et marques de politesse, attendus de toutes les membres et femmes qui utilisent les services.

Le code de vie est considéré comme un contrat moral qui a pour but de définir des relations interpersonnelles harmonieuses et bienveillantes. Il est basé sur les valeurs de respect, de solidarité, de justice et d'autonomie.

* Voir la feuille de protocole de résolution de conflit et code de vie complet.

Code de vie

En cas de non-respect du code de vie

Le CFA sera dans l'obligation de prendre des mesures pouvant aller jusqu'à l'expulsion de la membre et ce, conformément aux Statuts et règlements généraux du CFA.

Les intervenantes du CFA se réservent le droit de refuser l'entrée ou d'expulser toute personne qui présenterait des comportements agressifs et /ou irrespectueux dans le but de conserver un milieu de vie sécuritaire.

Code de vie

VALEUR
RÈGLEMENTS
RESPECT

AUTONOMIE
JUSTICE
SOLIDARITÉ

ENTRAIDE
RÉSOLUTION
BESOINS

LIMITES
CLARIFICATION
MALAISES
COOPÉRATION

C R B E S A U T O N O M I E O
L E C U D A R I N Y O A P E S
A G I T R I A M E P L I B C O
R L A S T S A M E F R A V I T
I E C D R O E R S F I N E T U
F M Y T S O I T T E D A T S C
I E O R T D W E I N I C S U N
C N A V A L E U R M E U B J M
A T C L I R S O E P I A I L G
T S N P O R M S S G A L E I N
I N O I T A R E P O O C O R T
O U D E C I R O A S T U N J I
N M A L A I S E S W L O H T D
R B I E T I R A D I L O S N S
P D A Q B E S O I N S C N I U
R O T N O I T U L O S E R C I

Nos valeurs

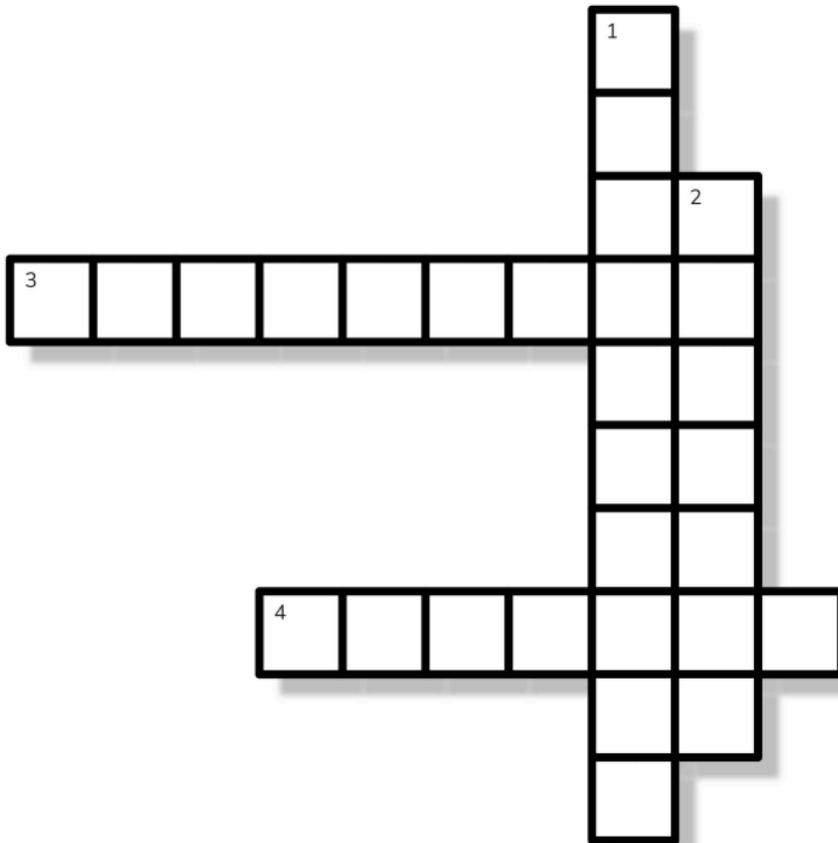
LE RESPECT

Horizontalement

3. En cas de conflit avec une membre, je m'assure d'en parler avec la personne concernée afin d'éviter les tensions et de préserver la qualité de vie de toutes.
4. Je favorise les rapports les plus égalitaires possible.

Verticalement

1. Je partage mes connaissances.
2. Je suis ponctuelle aux rencontres et ateliers. Si je suis en retard ou je ne peux pas me présenter, j'avise le centre dès que possible, permettant ainsi à une autre personne de prendre ma place.



S'exprime par un sentiment de considération réciproque, d'égard envers une personne se manifestant par la reconnaissance de son intégrité, de sa dignité et du souci de ne pas lui porter atteinte.

- J'accueille l'autre dans ses différences (nationalité, orientation sexuelle, âge, santé physique, mentale, situation d'handicap et religion).
- Je ne commets aucune forme de violence (physique, verbale, psychologique, sexuelle...).
- J'évite de dénigrer ou d'avoir des jugements sur le vécu des personnes.
- Je parle français, afin que les autres membres présentes puissent participer à la discussion.
- Je suis ponctuelle aux rencontres et ateliers. Si je suis en retard ou je ne peux pas me présenter, j'avise le centre dès que possible, permettant ainsi à une autre personne de prendre ma place.
- Je m'assure que les lieux sont propres en lavant ma vaisselle et en ramassant mes déchets.
- Je ne prends pas les choses des autres, ni ne m'approprie le matériel du CFA.
- En cas de maladie contagieuse (la grippe, la gastro...), je ne me présente pas au centre.

L'AUTONOMIE

Consiste à développer sa capacité à gérer seule sa vie et à faire ses choix selon ses besoins en renforçant son potentiel et son affirmation de soi, sans se laisser dominer par certaines tendances naturelles ou collectives.

- Je prends la responsabilité de ce que je dis, ce que j'exprime, ce que je ressens et ce que je fais. Chacun est responsable de ce qu'il émet et reçoit.
- J'identifie et j'exprime mes limites.
- En cas de conflit avec une membre, je m'assure d'en parler avec la personne concernée afin d'éviter les tensions et de préserver la qualité de vie de toutes. (voir annexe 1 : Résolution de conflits)
- Je suis responsable de mes effets personnels : sac à main, portefeuille, vêtements, et de mon matériel d'atelier.



Entre ce que je pense, ce que je veux dire, ce que je crois dire, ce que je dis, ce que vous voulez entendre, ce que vous entendez, ce que vous croyez en comprendre, ce que vous voulez comprendre, et ce que vous comprenez, il y a au moins 9 possibilités de ne pas se comprendre. ”

- Bernard Werber

RÈGLEMENTS DU CARREFOUR DES FEMMES D'ANJOU

J'ai lu et je comprends le code de vie du Carrefour des d'Anjou et je m'engage à le respecter en tout temps.

J'adhère aux valeurs du centre et m'engage à les appliquer lorsque je fréquente les lieux et lors des sorties organisées par l'organisme.

Je m'engage à signaler aux intervenantes du centre toutes situations à laquelle je suis témoins qui n'est pas conforme code de vie du Carrefour des femmes d'Anjou.

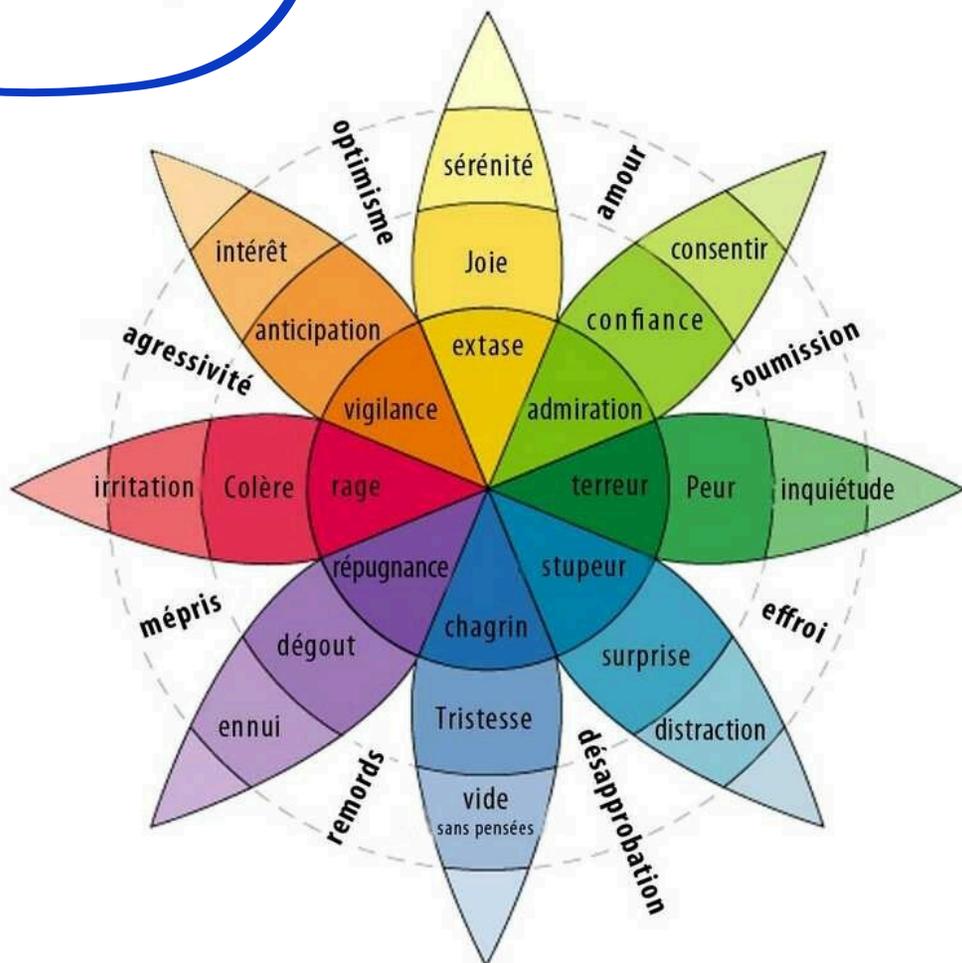
Nom en lettre moulées :

Signature :

Date :

Chaque émotion reflète un besoin. Nous sommes responsables de nos paroles et de nos actes. Souvenez vous que chaque action est influencée par une émotion, et inversement.

Faites preuve de bienveillance les unes envers les autres.



LA JUSTICE

Consiste à donner à chacun ce qu'il mérite de manière équitable en respectant les droits d'autrui et en se portant à la défense des droits sociaux et des besoins des personnes.

- Je favorise les rapports les plus égalitaires possible.
- En tant que membre du CFA, nous avons tous les mêmes droits, et aucun PRIVILÈGE ne me sera accordé.
- CONFIDENTIALITÉ : Je respecte la vie privée et les confidences des membres du CFA. Tout ce qui se dit au centre reste au centre, afin d'assurer un climat de confiance et de sécurité. Je suis responsable de ce que je partage.

LA SOLIDARITÉ

S'exprime par une prise de conscience collective qui incite les personnes à agir avec entraide, coopération et concertation, dans un but commun, pour aboutir à des changements sociaux.

- Je démontre de la coopération dans mes rapports avec les autres.
- Je favorise l'entraide.
- Je partage mes connaissances.



PROTOCOLE DE CLARIFICATION DE MALAISE ET DE GESTION DE CONFLIT

DÉMARCHE

Lorsque je vis un malaise face à des comportements, des attitudes ou des paroles provenant d'une autre personne, je dois :

A. Avis de clarification de malaise

- a. Communiquer le plus rapidement possible avec cette personne, de vive voix ou par téléphone ou courriel, pour l'informer du malaise ressenti face à son comportement, son attitude ou ses paroles.
- b. M'entendre avec cette personne sur un moment qui nous convient pour discuter de la situation.

B. Rencontre des parties impliquées

- a. Lorsque je clarifie la situation avec l'autre personne, je ramène le malaise en tenant compte des éléments suivants :
 - les faits qui se sont produits et qui ont suscité un malaise ;
 - comment je me suis sentie à ce moment-là ;
 - ce dont j'ai besoin pour régler la situation : je fais une demande claire.
- b. Par la suite, j'invite l'autre personne à parler d'elle-même et de sa perception de cet événement. Ensemble, nous tentons de trouver des solutions satisfaisantes pour prévenir de pareilles situations. **C'est un échange pour se comprendre, pas pour se justifier.**
- c. On vérifie dans les 48 heures si tout reste bien clair pour chacune.



MODALITÉS PARTICULIÈRES

A. Préparation de la rencontre

- a. Si j'en ressens le besoin, je peux parler de la situation à une tierce personne pour qu'elle puisse m'aider à préparer la rencontre avec la personne concernée. Je dois savoir quel objectif je poursuis en faisant cette démarche auprès d'elle pour éviter de donner libre cours à trop d'émotions et de jugements.
- b. Le rôle de cette tierce personne est d'écouter et de soutenir le processus de réflexion, et, s'il y a lieu, de décision, pour favoriser les chances de succès de la rencontre à venir. À la suite de cette rencontre préparatoire, cette personne s'assurera de connaître le moment de la rencontre de clarification de malaise et fera un suivi pour être informée des résultats.

B. Demande d'assistance d'une médiatrice

Si je ne suis pas à l'aise d'exprimer ce malaise ou si je crains la réaction de l'autre, je peux demander l'aide d'une tierce personne qui servira de médiatrice lors d'une rencontre à trois. Je dois en aviser la personne avec qui j'ai un malaise.

Le rôle de la médiatrice est le suivant :

- mettre en contexte la demande de clarification de malaise ;
- s'assurer que la rencontre soit brève ;
- observer et s'assurer qu'il n'y a pas de rapports de force pendant la rencontre (vérifier la bonne foi de chaque partie) :
 1. en reconnaissant l'impact de son comportement ;
 2. en participant activement à la résolution de la difficulté ;
- recadrer si besoin en fonction des objectifs de la rencontre ;
- s'assurer que des solutions sont identifiées et acceptées par les deux parties ;
- faire un suivi dans les 48 heures.

C. Retour en groupe

Lorsque le malaise a été vécu en groupe, les deux parties s'entendent sur ce qui sera ramené à l'ensemble du groupe, et ce, en tenant compte des éléments suivants :

- le résumé du malaise vécu ;
- l'entente qui a été prise entre les deux parties.